



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 5016

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre si c'est à bon droit, que le secrétaire général d'une formation politique de l'actuelle majorité « précise » à madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement, chargée du tourisme, sa ligne de conduite en ces termes : « Les ministres ne doivent pas se taire, mais ne doivent pas évoquer à tout bout de champ leurs distances », évoquant ainsi une récente prise de position critique de l'intéressée à l'égard de la CSG et du plafonnement des allocations familiales (Le Monde des 5-6 octobre 1997 et 9 octobre 1997).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur les déclarations du secrétaire général d'une formation politique concernant les propos de l'un des ministres du Gouvernement. Il n'appartient pas au Premier ministre de commenter les déclarations qui auraient été faites par un responsable politique dans le cadre d'un entretien avec des journalistes.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5016

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3478

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4869